L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 DECEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 6 DECEMBRE 1878

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 91 de la rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine—[illegible].

Par H. Stern & Co, dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., rue Douane, Nos 62, 64 et 66,—marchandises sèches étrangères et américaines.

Par S. Guinault, à son bureau d'encan—un lot d'épiceries.

La fièvre jaune et la quarantaine.

Il est fort naturel qu'à la suite d'une épidémie qui a fait quinze à vingt mille victimes dans quatre ou cinq Etats du Sud, on se préoccupe des moyens d'empêcher, si cela est possible, le retour du fléau, ou de trouver des procédés propres à le combattre ou à en arrêter la marche. Nous ne trouvons donc rien que de louable, assurément, dans l'empressement qu'ont mis les sénateurs et les représentants des districts qui ont souffert de la fièvre jaune, à répondre à la recommandation contenue dans le message présidentiel, par la présentation de bills ou de résolutions sur ce sujet.

Il est également naturel que dans la convention commerciale qui siége en ce moment à la Nouvelle-Orléans, la question de la fièvre jaune et de la quarantaine ait été soulevée par diverses résolutions qui ont été référées au comité sur le commerce avec l'étranger, car la question de savoir s'il convient, dans un intérêt d'humanité, d'interrompre ou d'entraver nos relations commerciales avec certains pays étrangers, se rattache d'une façon directe à ce qui est l'un des trois grands objets soumis à la convention, le développement de notre commerce extérieur.

Mais il importe, dans une affaire aussi grave qui implique, d'un côté, la sécurité des existences, et d'un autre côté, des intérêts commerciaux considérables, de ne procéder qu'avec ordre et prudence. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est d'arriver à une solution irréfléchie prise pour ainsi dire *ab irato*, sous l'influence de préjugés populaires, auxquels la récente épidémie n'a fait que donner une plus grande intensité.

Les partisans des quarantaines, à défaut de faits concluants pour soutenir leurs théories, ne manquent pas de s'appuyer sur les tristes résultats de l'épidémie de 1878 et sur l'impression que ces résultats ont produite dans l'esprit des masses. Mais leurs clameurs ne sauraient remplacer une démonstration scientifique qui n'a pas encore été faite d'une façon satisfaisante. La commission de Richmond n'a présenté qu'un côté de la question, n'a exprimé qu'une des opinions contradictoires qui partagent le monde médical. Il convient, avant d'adopter sa thèse, d'entendre l'autre côté, d'écouter les défenseurs de l'autre opinion.

Il serait regrettable parceque l'opinion publique est peut-être trop disposée à accepter une théorie qui flatte de vieux préjugés populaires que le Congrès se laissât entraîner à décider hâtivement, et nous ajouterons prématurément, une question de cette importance.

Avant qu'on prononce entre le système de la quarantaine nationale et celui des quarantaines locales, la méthode rationnelle veut qu'on soit définitivement éclairé sur la question primordiale de l'efficacité des quarantaines, question qui ne peut être résolue qu'à l'aide de données certaines sur la nature de la fièvre jaune et sur son mode de propagation.

Nul ne saurait prétendre, croyons-nous, que la science est définitivement fixée sur ces deux points. Qu'est-ce que la fièvre jaune? Pourquoi et comment un individu contracte-t-il la maladie? Voilà ce que personne ne sait encore d'une manière certaine, et il n'est pas une des hypothèses mises en avant, à ce sujet, qui n'ait été l'objet de contradictions et on peut ajouter de démentis par les faits.

Comment, alors, peut-on échafauder un système préventif sur des théories qui ne reposent elles-mêmes que sur des suppositions plus ou moins ingénieuses.

Il est donc de toute nécessité qu'il soit procédé avec toutes les garanties possibles, à une investigation scientifique sérieuse qui comparera les données expérimentales de l'épidémie de 1878 avec celles des précédentes épidémies dans tous les pays, qui fera des recherches nouvelles, non seulement dans le domaine des observations médicales, mais encore dans celui non moins vaste, et non moins utile pour la solution du problème, des observations météorologiques.

Or, c'est une investigation semblable que propose la résolution présentée au Sénat des Etats-Unis par le sénateur Eustis, de la Louisiane. Aussi, considérons-nous sa proposition comme la plus sage et la plus prudente de toutes celles qui viennent d'être présentées au Congrès depuis l'ouverture de la session. Les autres ont le tort d'accepter comme un fait acquis et démontré, l'efficacité des quarantaines pour empêcher les épidémies de fièvre jaune aux Etats-Unis.

L'investigation demandée par le sénateur Eustis servira sans doute à faire la lumière sur les points jusqu'ici obscurs du problème, et, alors le Congrès pourra statuer en connaissance de cause. Si les recherches des experts ne dissipent pas toutes les incertitudes, il sera toujours temps de recourir, dans le doute, à des moyens qui sont supposés utiles pour empêcher l'introduction de la fièvre jaune, mais il est du devoir de la législature nationale de s'entourer de toutes les informations que les procédés perfectionnés de la science peuvent actuellement lui fournir.

La résolution du sénateur Eustis, telle qu'elle a été amendée par M. Edmunds, charge une commission de sept sénateurs de "rechercher et d'indiquer les meilleurs moyens d'empêcher l'introduction et la propagation des maladies épidémiques—spécialement la fièvre jaune et le choléra—dans les limites des Etats-Unis, la commission ayant le pouvoir d'entendre des témoignages, de se faire communiquer les documents et d'employer des experts et des savants, au nombre de sept au plus, et de les envoyer soit ensemble, soit divisés en sous-comités, visiter les localités récemment infestées dans le but d'obtenir les informations les plus complètes et les plus exactes."

La commission des sept sénateurs devra faire son rapport à la présente session.

Selon une dépêche, la Chambre adoptera probablement une résolution semblable et ordonnera aussi une investigation par des experts.

Tout ce que l'on doit désirer, c'est que l'investigation soit aussi complète que possible et qu'elle ne laisse inexplorée aucune des parties du champ scientifique, ni dans l'ombre aucune des faces du problème.

☞ Les éditeurs du "City Directory" appellent l'attention des hommes d'affaires sur une affiche qui très probablement leur sauvera de l'argent. Voyez l'annonce ci-dessous.

Le nouvel adjudant-général.—Le gouverneur Nicholls, en nommant adjudant-général de l'Etat le général G. T. Beauregard, a fait un choix qui obtiendra l'approbation unanime. Les talents et les hautes capacités militaires du nouvel adjudant-général sont certainement au-dessus des modestes fonctions qu'il est appelé à remplir, mais nous connaissons assez son sentiment du devoir et son amour pour son Etat natal, pour savoir qu'il apportera dans l'exercice de ces fonctions le même zèle, la même assiduité consciencieuse qu'il a montrés dans sa longue et brillante carrière militaire.

Convention commerciale nationale et internationale.

Troisième Séance.

Jeudi 5 décembre 1878.

La convention est appelée à l'ordre un peu avant onze heures par le président.

Lecture est donnée d'une communication du consul de Colombie et Venezuela exprimant un profond intérêt pour l'objet de la convention.

M. Lang, de l'Iowa, présente une résolution sur l'amélioration du Mississippi et l'enlèvement de la barre de Dubuque; référée.

Le général Bussey présente un article de W. C. Stout, de l'Arkansas, sur les Antilles.

M. Cave, du Texas, présente une résolution relative au dollar d'argent; référée.

Le général Bussey présente la copie d'un bill pendant au Congrès sur les irrégularités du service postal; référé.

M. Underwood, du Kentucky, chairman du comité sur l'amélioration du Mississippi et de ses tributaires, &c., présente le rapport suivant:

Le général Eugène Underwood, du Kentucky, a présenté le rapport suivant du comité sur l'amélioration de la navigation du Mississippi.

Attendu, qu'en vue de la grandeur de l'intérêt qui s'attache à l'amélioration du Mississippi et de ses tributaires navigables, de manière à fournir des communications commerciales entre toutes leurs parties et avec les nations étrangères, et pour protéger de l'inondation les habitants riverains dans le présent et dans l'avenir, et

Attendu, que les vastes intérêts dont il s'agit, n'ont pas été avancés en proportion de ce qu'ils exigent justement, et que les améliorations qu'ils ont éprouvées, n'ont pas été nos plus comparables en aucune mesure à l'amélioration des autres avenues commerciales n'ayant pas de plus grande importance nationale, par le gouvernement fédéral, qui seul a la juridiction et le pouvoir de les accomplir. C'est pourquoi il est

1. Résolu que cette convention recommande aux gouverneurs des Etats-Unis respectifs adjacents au Mississippi et à ses tributaires de nommer ——— des commissaires pour représenter les Etats respectifs dans un bureau de commissaires, qui sera permanent et qui subsistera aussi longtemps que cela sera nécessaire. Ce bureau de commissaires examinera toutes les matières se rattachant à l'amélioration de la navigation du Mississippi et de ses tributaires, et à l'amélioration de leurs rives de manière à prévenir les débordements, dans l'intérêt du commerce de la vallée du Mississippi. Et il sera du devoir de la dite commission de donner, de temps en temps, par la voie de la presse, ou par des adresses publiques ou par tout autre moyen convenable, telle nouvelle intéressante sur l'amélioration proposée. Et il sera, en outre, du devoir de la dite commission de réunir, collater, telles informations qu'elle le jugera convenable et de les communiquer au Congrès, sous forme de mémoire ou autrement, afin de l'engager à faire des allocations pour les améliorations dont il s'agit.

2. Qu'il est du devoir du gouvernement général, sous sa direction spéciale et sa surveillance, de construire et maintenir des digues ou des levées le long du Mississippi et de ses tributaires, partout où elles peuvent être jugées utiles pour empêcher les crevasses ou les inondations des terres riveraines.

3. Que c'est aussi le devoir du gouvernement général de faire telles allocations pour le Mississippi et ses tributaires qu'elles feront besoin pour creuser les lits de ces rivières de manière à procurer une voie facile, peu coûteuse et constante, de transporter, en eau basse, les produits des habitants riverains dans les Etats adjacents ou à l'extérieur.

4. Résolu que le chenal creusé à l'embouchure du Mississippi, pendant l'année 1877, la première année du complément partiel des jetées, a prouvé au fret une valeur plus grande que la somme payée par le gouvernement des Etats-Unis et que cela, dans l'opinion de cette convention, justifie pleinement l'invitation au Congrès de faire une législation additionnelle nécessaire pour le complément des travaux.

Il est résolu, en outre, que pour donner force et effet à la recommandation contenue dans cette résolution, nous prions le président de cette convention de nommer M. Underwood, de Louisville, comme membre d'un comité d'un, pour qu'il écrive aux gouverneurs des Etats riverains du Mississippi et de ses tributaires navigables, afin de les presser de se conformer aux recommandations faites dans la dite première résolution.

Eug. Underwood, Kentucky, Chairman du Comité,
W. M. Ragsdale, Georgie, Secrétaire,
N. G. Larimore, Missouri,
F. H. Cameron, Caroline du Nord,
J. Gunter, Texas,
M. M. Ham, Iowa,
J. M. Falkner, Alabama,
H. J. Kramer, Indiana,
J. A. Cowardin, Virginie,
Reed Jones, Illinois,
Philip Pendleton, O. Virginie,
C. M. Blackman, Wisconsin,
Jno. F. Wheeler, Tennessee,
S. Straight, Ohio,
E. Richardson, Mississippi,
D. F. Kenner, Louisiane,
R. R. Dorr, Iowa.

La motion ayant été faite et secondée d'adopter le rapport, la discussion est ouverte.

Après quelques observations en faveur du rapport par un ou deux membres, l'honorable Jefferson Davis, du Mississippi, (l'ex-président confédéré) demande la parole. Sa voix étant faible, il est invité à parler de la scène, où sa présence est saluée par des applaudissements prolongés.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une analyse imparfaite de son discours.

Après avoir signalé l'importance de la question, il déclare approuver l'esprit et la teneur de la première résolution qui, selon lui, couvre tout; mais il ne peut approuver la seconde résolution parce que les levées que construirait le gouvernement sur le plan de ses ingénieurs, pourrait être situées sur le derrière des habitations, ce qui sacrifierait les propriétés des uns sous prétexte de sauver les autres.

Il expose longuement la théorie des issues latérales (outlets) dont l'ouverture en enlevant un certain volume d'eau, diminuera la vélocité du courant, abaissera le niveau du fleuve et évitera ainsi les inondations. Quant aux éboulis, l'orateur explique les travaux par lesquels on peut les éviter.

Il prononce quelques belles périodes oratoires sur le grand fleuve, sur la destinée commerciale de la Nouvelle-Orléans qui, située comme elle l'est, doit devenir une des plus grandes cités du monde, et il dit que c'est une nécessité qu'elle soit maintenue en communication avec le fleuve par des eaux profondes.

Mais tout en exprimant le souhait que le système des jetées donne tous les résultats promis, il semble en douter en insistant sur les services que peuvent rendre les dragues si on les emploie d'une façon constante, pour maintenir un chenal de profondeur suffisante.

Il signale le tabac comme un des produits dont l'exportation doit revenir à la Nouvelle-Orléans, mentionne incidemment l'extension possible du commerce avec le Mexique et l'Amérique du Sud et attribue la rareté des navires marchands américains à l'interdiction faite par la loi aux citoyens américains d'acheter des navires à l'étranger.

On n'a pas même permis, dit-il, aux navires qui pendant la guerre avaient été mis sous pavillon anglais, par crainte de l'Alabama, d'être ré-enregistrés comme américains. C'est ce qui explique comment la plus grande partie de notre commerce extérieur est accaparé par la marine marchande étrangère.

M. Davis parle ensuite du chemin de fer du Pacifique du Sud et rappelle qu'il y a longtemps, il avait indiqué la 32e parallèle comme étant la route naturelle d'un chemin de fer reliant les Etats de l'Atlantique à ceux du Pacifique.

Il termine par une péroraison éloquente qui est chaleureusement applaudie.

Sur motion, une nouvelle lecture du rapport est faite par le secrétaire.

M. John B. Lafitte présente une communication intéressante du Bureau du Commerce de Minneapolis, Minnesota, exprimant le regret de n'avoir pu envoyer de délégués, et disant que le bureau prend un vif intérêt aux travaux de la convention.

La convention décide que la communication qui contient d'utiles informations, sera insérée au procès-verbal.

L'hon. Duncan F. Kenner, d'Orléans, regrette de différer d'opinion avec l'hon. Jeff. Davis. Il soutient que la question des levées est d'une importance vitale pour la Louisiane, car sans levées cet Etat doit cesser d'exister. Il y a 1500 milles de levées, dont le maintien est nécessaire pour protéger un territoire d'une fertilité sans pareille. Les issues latérales proposées par M. Davis ne sont pas possibles. On ne peut détourner une partie des eaux du Missouri en les faisant communiquer avec la rivière Blanche. Il n'y a pas d'issue possible au nord de la rivière Rouge, et au-dessous il n'y en a que deux.

Si on ne protège pas les terres qui sont près des Bouches du grand fleuve, toute la région supérieure de la vallée en souffrira car elle ne trouvera plus ni port, ni issue pour envoyer ses produits à la mer. C'est donc dans l'intérêt de toute la vallée qu'il faut protéger la Louisiane. Toutes les lignes de chemins de fer du monde, ne peuvent remplacer la voie fluviale pour exporter les céréales de la vallée. D'ailleurs les eaux qui menacent de nous inonder viennent de cette vallée, et nous avons le droit de réclamer une protection contre les masses d'eau que les plateaux et les plaines nous envoient.

Ce que M. Davis a dit de l'avenir de la Nouvelle-Orléans, ne peut se réaliser s'il n'y a plus de levées.

L'Hon. Jeff. Davis observe qu'il ne s'oppose pas aux levées, mais au plan qui autoriserait à les construire en arrière des habitations.

L'Hon. Kenner achève son discours.

Plusieurs membres du Mississippi, de l'Iowa, de la Pennsylvanie, prennent part à la discussion.

M. Underwood, chairman du comité, appuie le rapport et dit que le comité a tenu à céder à la Louisiane tout ce qu'elle réclamait en vue des douloureuses épreuves qu'elle a subies.

Il dit que le gouvernement fédéral ayant détruit les levées, c'est un devoir pour lui de les rétablir. On a bien indemnisé des colons dont les établissements avaient été dévastés par les Indiens, pourquoi n'aiderait-on pas un Etat exposé à être détruit par les eaux que le drainage des autres Etats lui amène.

La discussion, interrompue par quelques communications, se continue par un long discours de M. Hogan, de St. Louis, qui plaide avec une grande chaleur, mais par des généralités, la cause de la Louisiane.

L'orateur approuve le rapport, mais trouve qu'il eût dû demander plus, c'est-à-dire des secours immédiats, vu les besoins pressants. Il fallait demander sans hésiter des millions pour un fleuve qui permet à un seul bateau à vapeur d'amener avec des barges en 20 jours de l'Ohio, 27,000 tonneaux de fret à un coût de $18,000 seulement, quand le chemin de fer le meilleur marché eût demandé $178,000 et eût dû employer 2700 wagons et cent jours pour le transport de cette quantité de produits minéraux.

Si on a donné cinq millions et demi pour procurer aux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre le droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve, on peut bien donner la même somme ou le double pour permettre aux riverains du Mississippi la possibilité de cultiver leurs terres.

Un membre du Mississippi, qui a des marais dans la paroisse Concordia, fait le récit peu intéressant de toutes les inondations que son marais a subies et conclut en demandant que tout le lit du Mississippi soit détourné vers la baie de Barataria, ce qui affranchirait la basse Louisiane des inondations et mettrait à sec la Nouvelle-Orléans.

La proposition est accueillie par un profond silence.

M. Holton, du Wisconsin, propose de voter séparément sur le rapport.

L'honorable Louis Bush prononce en faveur des levées, un discours qui paraît produire une profonde impression sur l'assemblée. Il résume d'une façon lucide tous les arguments déjà présentés. D'où vient notre demande de protection, dit-il, des dangers que nous font courir toutes les eaux accumulées au-dessus de nous et dont ont profité les autres Etats! Est-il donc juste, est-il équitable qu'on nous dise "prenez soin de vos terres, c'est votre affaire."

Nous demandons des moyens de protection parce que nous sommes hors d'état de nous protéger nous-mêmes et parce que nous sommes autorisés par le droit et l'équité à les demander.

L'hon. Bush termine par une éloquente péroraison qui est très applaudie.

Sur motion du général Bussey, chacune des résolutions du rapport est lue et adoptée séparément avec le préambule. L'assemblée fixe à trois le nombre des commissaires à nommer par chaque Etat.

Le juge Wm. M. Burwell donne alors lecture du rapport du comité sur le commerce avec l'étranger, dont on trouvera le texte ci-dessous.

M. Berry, d'Orléans, demande la suppression du mot construit dans la phrase où il est dit que les steamers qui recevront la subvention pour le transport des malles au Brésil, devront être possédés, construits et enregistrés aux Etats-Unis comme navires américains.

M. J. B. Lafitte fait observer que la législation actuelle exigeant que tout navire enregistré comme américain, soit construit dans le pays, la modification proposée n'a aucune utilité pratique et qu'elle va soulever une discussion incidente étrangère à l'objet du rapport.

C'est ce qui a lieu et une discussion générale s'engage sur la question de savoir si la marine marchande américaine doit pouvoir acheter des navires à l'étranger. MM. Berry, Mallory, et autres soutiennent l'affirmative, le général Bussey la négative.

Le rapporteur, M. Burwell, essaie de ramener la convention au rapport qui n'a pas pour objet de préjuger cette question générale.

La convention ne se trouvant plus en nombre pour voter, sur la motion du gén. Bussey l'ajournement est prononcé à vendredi matin, à 10 heures.

Rapport du Comité sur le commerce extérieur.

Le Comité sur le commerce extérieur, ayant pris en considération les divers sujets qui lui ont été référés, a l'honneur de présenter le rapport suivant:

1° Notre commerce avec les Antilles, le Mexique et l'Amérique du Sud.

Sur ce sujet, votre comité recommande l'adoption de la résolution suivante:

Attendu que les progrès sans précédents de l'industrie aux Etats-Unis ont créé un surplus de denrées, de matières premières et d'articles manufacturés, qui dépasse de beaucoup les besoins de la consommation à l'intérieur et la demande de l'étranger, tandis que le bon marché du travail en Europe, joint au coût des transports entre les ports américains et les marchés d'Europe, a rendu peu favorable la perspective d'une augmentation suffisante de demande sur ces marchés pour la production future de notre pays; et

Attendu que les avantages d'un trafic avec les Etats et colonies de ce continent, bien qu'appartenant légitimement aux Etats-Unis, ont été grandement entravés par les lois de douane rigoureuses et les relations commerciales restreintes établies et existant entre les Etats-Unis et ces Etats et colonies respectivement, aussi bien que par l'absence de facilités suffisantes de transport et de correspondance entre ces pays, en conséquence, il est

Résolu que le Président et le Sénat des Etats-Unis sont respectueusement priés de réviser nos traités et conventions de commerce avec toutes les puissances étrangères et d'entamer avec telles de ces puissances qu'il sera jugé utile, des négociations propres à assurer aux parties contractantes une parité et une égalité de droits sur les produits et articles de chacun de ces pays qui seront importés pour l'usage ou la vente dans les limites de leurs territoires respectifs.

Résolu que la Chambre des Représentants est respectueusement priée, après la négociation de tout traité ou de toute convention, de modifier les lois de revenus des Etats-Unis de façon à en permettre l'exécution.

Résolu que pour mieux assurer cet objet, le Congrès est respectueusement prié de déclarer et établir, conformément aux clauses de la Constitution fédérale, les routes postales suivantes pour le transport et la livraison des malles par des navires entièrement possédés, construits et enregistrés aux Etats-Unis:

1° Entre les ports de New et de la Nouvelle-Orléans respectivement et les ports de Rio de Janeiro au Brésil et Buenos Ayres dans la République Argentine respectivement.

2° Entre le port de la Nouvelle-Orléans et le port d'Aspinwall dans l'Amérique Centrale.

En pourvoyant au dit service postal par chacune de ces routes respectivement, suivant le mode de paiement et les conditions que le Congrès jugera convenables, avec des allocations suffisantes; étant entendu que le gouvernement du Brésil et celui de la République Argentine ont l'intention de donner leur aide au service proposé pour Rio de Janeiro

Résolu que cette convention recommande instamment aux capitalistes et aux entreprises intéressés à l'extension de notre commerce extérieur, et spécialement aux entreprises de transport par les voies ferrées et fluviales, qui relient tous les ports et tous les centres de commerce intérieurs aux pays étrangers, de contribuer à fournir les moyens et l'influence nécessaires pour assurer l'établissement des services postaux sus-indiqués aussi bien que des moyens de transport suffisants à tous les pays étrangers; la dite organisation de services postaux et de moyens de transport est spécialement recommandée comme étant, dans tous les cas, absolument nécessaire pour assurer cette régularité et cette continuité dans le transport des voyageurs, des marchandises et de la correspondance entre les pays de production et de consommation qui sont indispensables pour le contrôle des marchés et des transactions financières dans les conditions modernes du commerce.

IV. Projet de traité entre les Etats-Unis et la France.

Le comité ayant examiné la forme proposée pour un traité entre les Etats-Unis et la France, présente, à ce sujet, les résolutions suivantes:

Résolu que, dans l'opinion de cette convention le projet de traité entre les Etats-Unis et la France avec les importants documents commerciaux qui l'accompagnent, tels qu'ils sont signés et soumis aux gouvernements des deux pays, mérite d'être pris en sérieuse considération.

Que, dans l'opinion de cette convention, une convention de réciprocité commerciale serait grandement favorable aux intérêts commerciaux, attendu qu'elle confirmerait les relations d'amitié d'ancienne date des deux grandes puissances contractantes.

Résolu que la réduction des frais de poste étant une mesure essentielle à l'encouragement du trafic avec l'étranger, cette convention recommande fortement aux négociants de tous les ports de faire tous leurs efforts pour obtenir cette réduction, en tant que cela peut s'accorder avec l'intérêt général du commerce.

Résolu qu'en vue du sérieux obstacle présenté au trafic extérieur par les barres aux bouches du Mississippi et du succès obtenu par les efforts qui viennent d'être faits pour les supprimer, cette convention recommande au gouvernement l'importance extrême et la nécessité de continuer les travaux déjà commencés jusqu'à ce que la plus grande amélioration possible ait été obtenue d'une façon complète et permanente.

Résolu, que nous reconnaissons dans le grand chemin de fer du Sud qui forme avec ses connexions une ligne non interrompue de voies ferrées de toutes les sections de notre pays jusqu'à un point à 90 milles de la Havane, ce qui réduit le temps du trajet de New York à Cuba d'environ 132 heures à environ 60 et ce qui offre au surplus de produits du grand Etat de l'Ohio une route de 982 milles plus courte jusqu'à Cuba que par la voie de New York, une ligne qui nous mettra en correspondance plus rapprochée avec les Antilles et l'Amérique du Sud et que nous recommandons à la compagnie de la compléter comme devant favoriser notre commerce avec ces pays.

Wm M. Burwell, chairman; A. C. Wickerson, Tenn; Pat. Calhoun, Ga; Geo. C. Norton, Ky; Wm Aubrey, Tex; Ch. T. Hopkins, Ala; Thos. W. Howell, Ohio; E. D. Holton, Wis; H. R. Whitmore, Mo; R. R. Dorr, Io; J. W. Ryckman, Ill; Ch. Roberts, Mis; F. H. Cameron, N. Car; Phil. Pendleton, W. Va; Pat. Calhoun, secrétaire.

☞ Beaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, berceuses brevetées, au Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Perdido.

—Un joli mot de Mgr Dupanloup, qui vient de mourir.

Dans le salon de la duchesse de B... on parlait de l'indifférence en matière de religion.

—L'important, dit l'évêque d'Orléans, c'est de se défier du second mouvement, car si le premier mouvement, c'est la foi, le second, c'est le scepticisme... Et c'est même un mouvement *tout-Renan*, ajoute-t-il en souriant.

—9—

Un résultat remarquable.—Le nombre de médecines que vous avez consultées ou de remèdes que vous avez essayés, importe peu. Il est établi maintenant que le Sirop Allemand est le seul remède qui ait donné une satisfaction complète dans les maladies de poumon. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prédisposées à des affections de la gorge ou des poumons, à la consomption, aux hémorrhagies, à l'asthme, aux refroidissements de poitrine, à la pneumonie, à la toux, etc., qui n'ont aucune connaissance personnelle du Sirop Allemand de Boshee. A ceux là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles ont été vendues sans qu'il y ait eu une seule plainte. Que les personnes atteintes de consomption en essayent une bouteille! Taille régulière 75 cents; elles se vendent chez tous les droguistes d'Amérique.

DUPEIRE.—Décédée, hier à 3 heures du matin, dame MARIE AMELIA DUPEIRE née LANDRY, femme d'Oscar Dupeire, âgée de 38 ans. Les amis des familles Dupeire, Landry, Granger et Bouny sont respectueusement invités à assister au convoi funèbre qui partira à 4 heures de l'après-midi du No 183 rue de la Douane.

SERVICE ANNIVERSAIRE.

Un service anniversaire sera célébré à l'église Ste. Anne, en cette ville, LUNDI le neuf décembre 1878, à sept heures A. M. pour le repos de l'âme de feue Dame MARIE LOUSTAUNAU décédée épouse de Pierre Consolrat. Ses parents, amis et connaissances et ceux de son mari Pierre Consolrat sont priés d'y assister.
5 déc—4f

Quartier Général du Régiment d'Artillerie d'Orléans.—Ordre spécial No 53—Célébration de la Sainte-Barbe—Les différentes batteries composant ce régiment se réuniront complètement armées et équipées (avec gants blancs) à l'arsenal de l'Etat, DIMANCHE prochain, 8 décembre, à 9 heures précises du matin, pour la célébration de la Ste-Barbe.

Les membres de l'Association du Tombeau et les membres vétérans du vieux Bataillon d'Artillerie d'Orléans sont respectueusement invités à se joindre à la parade.

Nos invités sont aussi respectueusement priés d'être ponctuels.

Grand'Messe à la Cathédrale St-Louis, à 10 heures du matin, à la suite de laquelle une quête sera faite pour le bénéfice des orphelins.

Après les cérémonies à l'église, la colonne sera formée sur la rue de Chartres, la droite s'appuyant sur la rue Ste-Anne. De là, la colonne se dirigera sur la rue Royale par la rue Ste-Anne, suivra la rue Royale jusqu'à Canal, côté nord, à Camp, Camp à Poydras, Poydras à St-Charles, descendant St-Charles à Canal, suivra Canal, côté sud, à Remparts, descendant Remparts, côté nord, à Esplanade, Esplanade à Chartres, remontant Chartres jusqu'à l'arsenal.

Par ordre de
F. O. PEYROUX, Lieut.-Col. Commandant.
E. Marchand, Adjudant. 6 déc—2t

Avis aux consignataires.—Le navire Norvégien "IRIS", capitaine Christiansen, venant de Bordeaux, commencera son déchargement, lundi, 9 du courant en face de la rue Bienville, Second District.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et [illegible] sur la Levée.
CORNIÈRE & DUCHENNE, 41 rue Decatur.

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire Norvégien "IRIS", venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
5 déc—3t CORNIÈRE & DUCHENNE, 41 rue Decatur.

AUX FAMILLES,
LE MALAKOFF BITTERS,
se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné afin qu'elles puissent apprécier les propriétés de ce [illegible]. [illegible]

L'UNION FRANÇAISE.

Les sommes suivantes ont été reçues:

De M. M. V. Moulin à Guadeloupe, Mines (Californie)	$6 00
Sommes reçues par l'intermédiaire de M. Stephen Dulac:	
Pierre Schepp. de St. Jacques, Louisiane.	10 00
J. G. Meil, de St-Jean Baptiste,	5 00
W. Barbied de St-Louis, Miss	2 00
P. Jacquemin,	5 00
J. M. Borel,	5 00
Anonyme,	2 00
	$35 00

H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier.
6 déc—1f

Avis aux Hommes d'Affaires.

Les éditeurs du "CITY DIRECTORY" pour protéger les hommes contre les entreprises de chantage de certains industriels sans responsabilité (surtout des étrangers), qui sollicitent continuellement le patronage de la ville au moyen d'annonces à effet, sous des titres ronflants, etc., jugent à propos d'avertir les gens d'affaires et de leur conseiller, pour qu'ils ne soient pas dupes, de n'avoir rien à faire avec les industriels dont nous parlons. Les personnes qui désirent consulter les "Directories" étrangers à cette ville trouveront dans notre bureau tous les principaux directories de ville dans les Etats-Unis, dont l'inspection est gratuite pour nos souscripteurs.

L. Soards & Co., Editeurs, Passage du Commerce, Au coin de la rue du Camp.

AVIS.

LE GRAND CONCERT ET LE TIRAGE DE LA Loterie de l'Etat de la Louisiane AURONT LIEU MARDI PROCHAIN, à l'Académie de Musique, Sous la surveillance des généraux J. A. EARLY ET G. T. BEAUREGARD.

Le tirage commencera à 10 heures. Les portes seront ouvertes à 9 1/2 heures du matin. Billet, $10 seulement. Les premières sont réservées aux dames. Un billet ou une coupure de billet donne droit à celui qui en est muni à assister au Concert, et au Tirage. 6 déc—3t PP

Le nouveau remède de la Louisiane.

Le plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption... C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par trente pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Evening Post. Vendu par tous les principaux pharmaciens. Dépôt, rue du Camp No. 106, Nlle-Orléans. 1er déc—6m. PP.

B. & W. CRONER
141 RUE DU CANAL,

Annoncent à leurs amis et à leurs clients que leur nouveau stock de marchandises a été reçu et que l'ouverture en sera faite

LUNDI PROCHAIN.

NOS ÉTOFFES POUR ROBES ont été choisies dans les marchés européens avec le plus grand soin, et sont supérieures à tout ce qui a été jamais importé en cette ville. Nous avons de nouvelles POPELINES des dernières couleurs et qualités, depuis 8 cts jusqu'aux plus fines et plus beaux articles, à des prix plus bas que ceux de toutes les maisons des Etats-Unis. Notre

Stock de Marchandises Américaines est nouveau et complet, et comprend toutes les variétés de genre. Percales françaises 4-4 et Foulard à 7 1/2 cts, valant 20 cts. Toutes les autres marchandises en conséquence.

CORSETS. Dans ce département nous avons ajouté des façons entièrement nouvelles de nos propres manufactures, que nous vendrons à 50 cts et jusqu'aux plus belles qualités.

MARCHANDISES DE DEUIL! Nous avons donné la plus grande attention à ce département en raison du fait que les articles de noir ne valent tout-à-fait rien s'ils ne sont pas bien fabriqués. Nous ferons en conséquence remarquer que nous vendons les Cachemires français noirs (tout laine) depuis 45 cts jusqu'aux plus belles qualités qui aient jamais été importées.

BONNETERIE. Ces marchandises sont d'un genre entièrement nouveau et sont superbes de dessin et qualité. [illegible] que les prix en sont plus bas qu'on ne l'a jamais vu.

Manteaux et Châles. Tous nos Manteaux et Châles sont de fabrication récente et les prix correspondent avec les prix des autres marchandises.

Nous offrons une bonne paire de **COUVERTURES BLANCHES,** pour $2,50 et au-dessus.

Casimirs, Jeans, Draps, Etc., à des prix également bas.

Nous appelons l'attention sur le fait que nous avons ajouté un département pour **LINGE DE DAME.** Nous voulons faire de ce département quelque chose de supérieur par la qualité de ses articles, et la modicité de ses prix dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'ici.

TAPIS. Ce département est rempli d'articles les plus nouveaux et les derniers fabriqués et nous vendrons les tapis de Bruxelles à aussi bas prix qu'à l'encan.

STORES, RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, TOILES CIRÉES, TAPIS DE CHEMINÉE, MATS, ETC., ETC. à des prix excessivement bas.

Il est impossible d'énumérer ou de mentionner les prix de toutes nos marchandises, mais nous garantissons que tous les ordres qui nous seront envoyés seront exécutés avec soin aux prix les plus bas du marché, avec les genres les plus nouveaux et les plus désirables.

A chaque arrivage de steamer d'Europe une addition d'articles nouveaux et de choix sera faite à chacun de nos départements.

B. & W. CRONER, 141 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans, Louisiane.
1er déc—1m

GEORGE WAGNER,
A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE," Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES à bon marché!
19 oct—3m—VPP

ACHETEZ VOS
MIROIRS, STORES POUR FENETRES, CORNICHES ET CADRES POUR PORTRAITS,
AU MAGASIN DE
L. UTER, Emporium de l'Art,
No. 38 RUE ROYALE.
14déc—

ALLEZ A LA CHAPELLERIE —DE—
MM. REINERTH & MONTARDIER,
Coin des rues Canal et Chartres,
POUR LES GENRES NOUVEAUX, LES COIFFURES FRAICHES, ET LES PRIX MODIQUES.
14déc—1m PP

AVIS AUX COMMERÇANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

La maison C. JAUBERT & CO., 20 rue de CHARTRES, près Canal, reçoit en ce moment un IMMENSE STOCK DE DRY GOODS, acheté aux dernières grandes ventes d'encan de New-York, qui sera vendu à un prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

L'assortiment est des plus variés et des plus nouveaux de la saison.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTÉE AUX ORDRES DE LA CAMPAGNE.

ESCOMPTE LIBÉRAL AUX ACHETEURS POUR DU COMPTANT OU À COURT TERME.
19nov—1m

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000 ont été faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre grandement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'obtiennent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de la maison GRUNEWALD. [illegible] GRUNEWALD est également agent général pour la vente des [illegible]

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique [illegible]. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 56 rue de Chartres et 34 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1an.

PHARMACIE DUCONGE,
30 ... RUE DE CHARTRES ... 30
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willcox's Dysentery Remedy.
1er sept.—1 an.

NOUVEAU STOCK DE
WALSHE,
Le tout acheté et reçu depuis la fin de l'épidémie de fièvre jaune.

CHEMISES de DESSOUS d'hiver, de 50 et 75 cents à $2 pièce.
CALEÇONS D'HIVER, de toutes les fabriques, aux mêmes prix.
DEMI-CHAUSSETTES ANGLAISES de COTON, $3, $3,50 et $4 la douzaine.
DEMI-CHAUSSETTES MERINOS ANGLAISES aux mêmes prix.
CHEMISES BLANCHES de TOILETTE, $1, $1,25 à $2 pièce.
CHEMISES EN COULEUR ÉLÉGANTES aux mêmes prix.

Les prix ci-dessus mentionnés sont pour des Articles bien confectionnés et nouveaux, Jolis et attrayants.

Assortiment complet de bonneterie de Cartwright & Wagner et Wrighter de Warner.

Les plus récentes marchandises et les soieries les plus nouvelles en Cravates fashionables, déballées dernièrement. Tout article faisant proprement partie d'un assortiment supérieur d'Articles de toilette pour Hommes, peut toujours être acheté et à des prix modiques, au établissement de
B. T. WALSHE, 118 RUE DU CANAL.

P. S.—LUNDI prochain, 25 novembre, le département de vêtements pour jeunes gens et enfants sera rouvert et se composera d'un stock nouveau et choisi.
24nov—au 31déc

MODES PARISIENNES.
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS —EN— CHAPEAUX, COIFFURES, PLUMES, ETC. IMPORTÉES DE PARIS.
Les Dames sont respectueusement invitées à venir examiner mon assortiment avant de conclure leurs achats ailleurs.
23nov—15t Mme E. EMERY, 14 rue Chartres.

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau.
24 nov ☞

Contribuables délinquants pour les taxes de 1878.

Département des finances.
Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 30 novembre 1878.

TOUTES les taxes de ville non payées pour 1878 sont exigibles le 31 mars 1878, et les délinquants sont par la présente respectueusement prévenus que le 15 décembre prochain l'intérêt au taux de 10 0/0 par an sera exigé à partir du 1er avril 1878, ensemble avec le prix de l'annonce et les frais de commis.
ALF. H. ISAACSON, Administrateur.
1erdéc—jusq 15

TAPIS, ELKIN & CO.,
160 .... RUE DU CANAL 160
Ont de nouveaux genres de TAPIS AXMINSTER, VELOURS, BRUXELLES et INGRAIN.
Venant d'être reçus de Liverpool: TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LINOLEUMS.
Grande variété de RUGS et NATTES, à TRÈS BAS PRIX.
3nov—3m

J. LEVOIS,
126, RUE DU CANAL.

A reçu par le steamer Hanover et ouvrira Lundi, 25 du courant, son fonds de SOIERIES d'automne et d'hiver comprenant un grand assortiment de
SOIERIES NOIRES GLACÉES ET GROS GRAIN,
SOIERIES DE COULEUR DANS TOUTES LES NUANCES LES PLUS NOUVELLES,
SOIERIES DE COULEUR POUR GARNITURES,
SOIERIES TULLES, POUDRE DE RIZ,
SOIERIES TULLES FAÇONNÉS.
—AUSSI—
Un choix du dernier genre de FRANGES DE SOIE et GALONS PLISSÉS, DENTELLES VALENCIENNES BRETAGNE, ETC. ETOFFES EN LAINE FANTAISIE POUR ROBES.
MANTEAUX DE DRAPS FRANÇAIS, Etc.
13 oct ☞

MAX BEER & CO.,
167 ----- CANAL ----- 167

OFFRIRONT lundi matin à leurs amis et clients un grand choix de SOIERIES NOIRES, SOIE GLACÉE, VELOURS SOIE NOIR, VELOURS SOIE GLACÉE, CACHEMIRES NOIRS et COULEURS, SATINS NOIRS et COULEUR.
—AUSSI—
Deux caisses d'ALPACA NOIR, à 25 et 30 cts seulement la yarde, qui serait bon marché au double de ce prix.
Notre stock de COUVERTURES, CHALES ET FLANELLES étant trop considérable, nous offrons ces marchandises au-dessous du prix de fabrique.
10 caisses ETOFFES POUR ROBES, de 7 à 20 cts, qui méritent d'être examinées par tout le monde.
150 MANTEAUX pour dames et fillettes, à $4 et au-dessus.
LINGERIE pour dames à meilleur marché que jamais.
1er déc ☞

LEÇONS D'ESPAGNOL.
MLLE BELEN DE MIRANDA donne des leçons d'Espagnol à domicile ou chez elle, rue Magazine No 518.
26 nov—15f

LE Dr P. JEGOU
A l'honneur d'annoncer au public et à ses clients qu'il a établi sa résidence rue Villeré 195, entre St-Philippe et Dumaine. Consultations à la pharmacie de M. Breaux, encoignure Dauphine et St Pierre, de 1 heure à 3 h. Consultations à son office, rue Villeré 195, de 5 à 7 h. du soir.
4déc—8f

Demande.
PLUSIEURS bonnes OUVRIÈRES en robes, trouveront de l'ouvrage, immédiatement chez Mme GOILARD, 68 rue Royale.
4 déc—3f

N. KUNTZ,
CONFISEUR,
Encoignure Canal et Carondelet,
AYANT fermé son salon de restaurant pour cause de réparation [illegible] le public en général [illegible] Samedi 16 novembre [illegible] par le passé à toutes [illegible] et réceptions de tous [illegible] de mieux. Le service ne laissera rien à désirer.
22nov—1m

MAISON DE CONFECTION
"Ne pouvant être surpassée par aucune autre en ville."
C. Lazard & Co.,
213, 215 et 217
RUE DE LA VIEILLE LEVÉE,
Près de l'encoignure Dumaine.
EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS

Viennent de recevoir leur immense stock de
VETEMENTS
Élégants et durables pour hommes, jeunes gens et enfants, confectionnés des meilleures étoffes, fabriquées et coupées selon les dernières modes, qu'ils offrent à leurs amis et clients aux prix les plus bas de toute la ville.

ASSORTIMENT SPLENDIDE DE
Pardessus.
Les parents trouveront qu'il est de leur avantage de visiter nos magasins pour acheter des vêtements d'enfants, attendu que nous avons l'assortiment le mieux choisi qu'on puisse voir.

PRIX TRES BAS,
ALLEZ CHEZ
C. LAZARD & CO.,
213, 215 et 217 Vieille Levée
Près de l'encoignure Dumaine,
En face du MARCHÉ FRANÇAIS
Vous y trouverez un bel assortiment de
Chapeaux et Casquettes,
Du dernier genre et à bas prix, pour hommes, jeunes gens et enfants.

NOTRE DÉPARTEMENT DE
FURNISHING GOODS
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants, est entièrement renouvelé. On y trouve une grande variété de Jacquettes tricotées, chemises, Cravates, écharpes, Mouchoirs, Chemises de dessous, Caleçons, poignets, Cols, chaussettes, etc.

A
Meilleur Marché QUE JAMAIS.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs.
Nous avons aussi une grande collection de malles, valises, sachets, PARAPLUIES en soie et en coton, pour toutes les bourses.
Rappelez-vous que nous n'avons QU'UN SEUL PRIX, et que nous rembourserons l'argent quand les marchandises ne conviennent pas.
Notre département de mode est sous la surveillance de coupeurs de première classe.
La convenance est garantie. Venez nous défier. Nous invitons les marchands de la campagne à nous faire une visite.

C. LAZARD & CO.,
213, 215 et 217 rue de la Vieille-Levée,
Près de l'encoignure Dumaine,
En face du MARCHE FRANÇAIS
17 nov—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 5 déc. CLASSE NO 289.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
76	36	33	53	77	63	73	30	39	13	[illegible]	74	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 5 déc. 1878—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.
☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Mme E. TRIBOUT,
No. 90 RUE ROYALE.
VENANT d'arriver de FRANCE où elle est allée passer plusieurs mois à PARIS dans le seul but de se perfectionner si possible, et d'étudier les derniers genres de confections afin de pouvoir satisfaire sa nombreuse clientèle, et ayant visité les premiers ateliers de PARIS afin de se procurer les coupes les plus nouvelles, elle invite sa clientèle à venir les examiner.
9nov—1mPP

POUR DES ÉPICERIES
—DE—
PREMIÈRE QUALITÉ,
VINS, LIQUEURS, &c.
Les familles et autres personnes ayant besoin D'ARTICLES DE CHOIX, trouveront de leur avantage à s'adresser à
F. P. SALA,
27......RUE BOURBON......27
Ordres remplis avec soins et promptitude et marchandises livrées à domicile dans toutes les parties de la ville, libres de frais.
24nov—3m

TAPIS, TAPIS,
Velours, Bruxelles, Ingrains Wiltons Axminsters.
A. Brousseau & Son
17......CHARTRES......17
RECOIVENT [illegible]
22 nov ☞

DÉBALLAGE
DE
NOUVELLES CHAUSSURES.
A partir de MARDI 11 Nov. 1878,
On déballera d'immenses quantités de chaussures des derniers genres, fabriquées sur commande à Philadelphie sur les nouveaux patrons français à
L'ÉTOILE ROUGE
VOYEZ LA LISTE DE NOS NOUVEAUX SOULIERS:
LA PARISIENNE.
PREMIER ENVOI.
L'ELDORADO.
LA MARJOLAINE..
BATACLAN!!
LE MIRONTON.
LA GRANDE VOGUE DE PARIS:
BÉBÉ,
Article très-gentil pour jeunes garçons.
Nos nouveaux articles pour bals:
LA PRINCESSE, coupe nouvelle, en chevreau blanc.
LA VALSEUSE, talon élégant avec devant de pied travaillé.
L'ESPAGNOLETTE, botte pour dames, première qualité de chevreau, $4.50 la paire, seulement.
Et grand nombre d'autres genres entièrement nouveaux trop longs à détailler ici; mais une visite à notre établissement donnera une meilleure idée de ce qu'est notre assortiment.

AUX MESSIEURS.
L'agrandissement que vient de subir l'ETOILE ROUGE est un nouveau point de départ dans le détail de la chaussure pour hommes, un département choisi sera réservé spécialement pour ce genre.
Nous déballerons CETTE SEMAINE une nouvelle ligne de CHAUSSURES POUR HOMMES, telles que:
Bottines cousues, genre anglais.
Bottines unies.
Bottines avec tiges en couleur.
Bottes en veau à box-toe.
Bottes en veau, genre uni.
Bottines à doubles semelles, dites Tap soles.
$2 50.
$2 50.
$2 50.
A ce prix nous vendons de MAGNIFIQUES BOTTINES CREOLES.

PRIX NOUVEAUX.

	la paire.
BOTTINES pour garçons (Box-toe)	$1 00 et $1 25
BOTTINES pour garçons, qualité garantie	$1 50
BOTTES CLAQUÉES pour dames (cousues)	$1 00, 1 25, 1 50
BALMORALS pour dames (cousus)	$1 00, 1 25, 1 50
BRODEQUINS à talon pour enfants	50, 75, $1 00
BOTTES en peau, pour fillettes	$1 25 et $1 50
BOTTES CLAQUÉES pour fillettes, depuis	$1 00
PANTOUFLES de prunelle (dames)	25 cts
BRODEQUINS pour bébés	25 cts

BONNE AFFAIRE!
Nous avons en main UN IMMENSE LOT de Pantoufles à talons pour dames à
50 sous la paire
CAOUTCHOUCS!
CAOUTCHOUCS!
Pour Dames, à
40 et 50 sous
CHAUSSURE FINE en grande quantité, en tout genre et à tous prix.
POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS.
Afin d'assurer une entière satisfaction au public,
A L'ETOILE ROUGE ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

Nos Catalogues
sont expédiés sur demande dans toutes les parties du pays; avec ces catalogues on est tenu de suite au courant du véritable prix de la chaussure.
L'étranger
ne paie pas plus cher que nous qu'un habitué, attendu que nos articles sont tous marqués en chiffres connus et que nous ne vendons qu'à PRIX FIXE.
Pour du bon, du beau et du bon marché,
ALLEZ A
L'ETOILE ROUGE
Coin DOUANE et BOURBON,
A UNE RUE DE CANAL,
ARTHUR DURIEU, Propriétaire.
28 nov ☞